



# LE ROANNAIS,

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus chez M. SAUZON, imprimeur du Journal, rue Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

### ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Roanne... 1 an, 16 fr. — 6 mois 9  
Département... 18 —  
Hors le Département... 20 —  
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

#### DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

Voici la liste des délégués, nommés par le conseil académique pour la surveillance de l'instruction primaire, dans l'arrondissement de Roanne.

*Canton de Roanne.* — MM. Pochin, à Roanne; Bouillier, id.; Guillien, id.; Ducoing, à La Bénissons-Dieu; Mulsant, à Mably; Dubost, curé de St-Etienne, à Roanne.

*Canton de Perreux.* — MM. Du Peloux, à Perreux; Deschelettes, à Montagny; Simonin, à Perreux; Verchères.

*Canton de Charlieu.* MM. De Tigny, à Charlieu; De Sevelinge, id.; De Vougy, à Vougy; Floriat, à Charlieu; Guinault, maire, id.; Chevignon, curé de Vougy.

*Canton de Belmont.* — MM. La Brosse, à Belmont; Destic, à Arcinge; Vignon, curé, à Belmont; Bonnevey, à Sevelinges.

*Canton de Néronde.* — MM. Millet, à Néronde; Tamain, supérieur du petit séminaire, à St-Jodard; Montrocher, à Violay; Duvière à Néronde.

*Canton de la Pacaudière.* — MM. Chetard, juge de paix du canton; Hue de la Blanche, à Vivans; Eurnaud, à Sail-les-Bains; Gonthier, à Changy.

*Canton de St-Germain-Laval.* — MM. Chaverrondier, à St Germain-Laval; Meaudre, Camille, à Sugny; De Saint-Pulgent, à St Martin-la-Sauvèté; Mure, à Saint-Germain; Vial, curé, à Souternon.

*Canton de St-Haon-le-Châtel.* — MM. Populle, juge de paix, à Renaion; Josserand, à St-Haon-le-Châtel; Barou, curé, id.; Gagnier, à St-Germain-Lespinasse.

*Canton de St-Just-en-Chevalet.* — MM. De Neufbourg, à St-Marcel-d'Urfé; Poyet, à Cremeaux; Guillien, à St-Just; Geoffroy, curé, à Saint-Romain.

*Canton de Saint-Symphorien-de-Lay.* — MM. Dechastelus, juge de paix; Ferdinand Durand, à Saint-Symphorien; Antonin Desvernay, à Lay; De Ponthus, à Régnay; Coupât, à Saint-Priest; De Vengel, à Saint-Cyr-de-Favières.

M. le Recteur se propose de se transporter prochainement dans chaque chef-lieu de canton, d'y convoquer les délégués afin de les installer, et leur faire toutes les communications relatives à leurs fonctions. Ils seront individuellement prévenus du jour de la réunion.

— Par ordonnance en date du 2 novembre 1850, M. Sériziat, conseiller à la cour d'appel de Lyon,

est nommé pour présider les assises de la Loire, qui s'ouvriront à Montbrison, le lundi 10 mars, à huit heures du matin.

— On lit dans l'*Avenir Républicain* de Saint-Etienne :

« Vendredi dernier, le tender de la locomotive qui remorquait le train de voyageurs, parti à 6 heures et demie du soir de Lyon pour St-Etienne, est sorti de la voie à La Tour, sur les bords du Rhône, et est allé heurter violemment un mur de clôture qui se trouve près de la voie de fer. Personne n'a été blessé. Un nouveau train de voitures a été demandé à Givors et a transporté les voyageurs à Saint-Etienne. L'arrivée a éprouvé ainsi un retard de 3 heures.

— Une nuée de voleurs paraît s'être abattue depuis quelques temps sur les environs de Lyon. Après Collonges est venu le tour de St-Rambert, du Vernay, de la Demi-Lune, etc. Chaque matin, on entend le récit de quelque nouvelle dévastation : les voleurs n'y mettent aucune façon et viennent avec des charrettes effectuer le déménagement des maisons qu'ils ont choisies pour leur proie. Nous ne doutons point que l'autorité ne finisse par prendre des mesures de police en rapport avec l'audace des malfaiteurs.

(Gazette de Lyon).

Aujourd'hui dimanche, à 5 heures du soir, les CHANTEURS MONTAGNARDS se feront entendre, au Salut, dans l'Eglise Saint-Etienne.

Une quête générale sera faite en leur faveur.

— Le *Moniteur* publie le programme des connaissances exigées pour l'admission à l'Ecole polytechnique, arrêté par la commission nommée en exécution de la loi du 5 juin 1850, et approuvé par le ministre de la guerre. Indépendamment du changement qu'a subi l'ancien programme, relativement aux sciences mathématiques et physiques, l'une des principales modifications apportées audit programme, laquelle ne recevra son application qu'en 1852, c'est l'annexion de la cosmographie et de la langue allemande. Quant à cette dernière partie du nouveau programme, les candidats devront connaître les principales règles de la grammaire, savoir expliquer, à livre ouvert, un texte facile, et répondre en allemand à quelques questions simples adressées, aussi en allemand, par l'examineur. Ils feront, en outre, un thème qui devra être écrit en caractères allemands.

#### NOUVELLES DIVERSES.

— Le Piémont et la France ont une frontière commune de près de cent vingt lieues; néanmoins, la transmission des dépêches sur cette frontière n'avait lieu que par deux bureaux de poste, le Pont-de-Beauvoisin et Antibes, de sorte que les lettres échangées entre les points les plus rapprochés des deux territoires pouvaient avoir un parcours fort long à franchir avant d'arriver à destination. Belley, par exemple, n'est qu'à quelques lieues de Chambéry, et la grande route de Paris à Chambéry traverse cette ville; néanmoins les lettres de Belley à Chambéry n'arrivaient à destination qu'en allant passer au Pont-de-Beauvoisin. Il en était de même entre Ferney et Annecy.

On comprend à quel point un pareil état de choses était préjudiciable aux intérêts du commerce et ceux du trésor des deux pays. On ne pouvait offrir en effet une prime plus considérable au transport en contrebande des lettres, que d'imposer à la correspondance un tel délai pour un trajet qui peut s'effectuer en quelques heures.

On annonce la conclusion d'une convention postale destinée à ouvrir de nouvelles communications entre les deux pays.

En outre, le gouvernement français a stipulé l'échange par dépêches closes, à travers le territoire helvétique, de toutes les correspondances dont le trajet se trouverait abrégé par cette voie. Cette clause épargnera aux lettres venant du nord et l'est de la France, un détour considérable.

(Moniteur Judiciaire.)

— On écrit d'Aix :

« La Provence est menacée d'une sécheresse telle que de mémoire d'homme on n'en a pas vu une pareille, car il faut remonter au dernier siècle pour trouver une délibération du conseil municipal de notre ville constatant que la population d'Aix, dans une pénurie complète d'eau fut obligée d'aller en puiser à la Durance. L'Huveaune est à sec; nous ne parlons pas de notre historique rivière de l'Arc, qui n'est que le réceptacle de quelques torrents produits par les pluies; mais dans nos campagnes les puits ne fournissent plus pour la plupart qu'une eau boueuse, avant-coureur du tarissement des sources, nos fontaines se disputent quelques rares filets que la surveillance constante de l'autorité municipale nous conserve à peine. Le sec est à demi-pan de la surface du sol, et il n'est aucun paysan qui ne s'effraie des suites d'un pareil phénomène; car si des pluies providentielles ne se hâtent de tomber, il est à craindre de voir périr les arbres et mourir les semailles. »

— On lit dans une lettre particulière d'Oran, en date du 10 janvier :

« Nous venons d'avoir quelques pluies, et la campagne a en ce moment un assez bel aspect. Mais il faut attendre les mois de mars et d'avril pour être définitivement fixés sur la récolte prochaine, et l'on est dans l'anxiété. L'année dernière, comme je vous l'ai mandé, la récolte a manqué complètement, et le pays souffre beaucoup. »

(Toulonnais.)

— Une note que nous recevons constate que la concurrence pour la vente des viandes ne fait que s'accroître. Un certain nombre de cultivateurs amènent à Bourg des bestiaux aux boucheries, les font abattre et vendent la viande à 25, 30 et 35 c. le demi-kilogramme. Les bouchers vendent en ce moment des viandes de première qualité à 40 c.

(Courrier de l'Ain.)

— Dans la commune d'Echallon (Bugey), un champ de pommes de terre était remarqué entre tous; les fanes étaient d'une verdure remarquable au milieu d'autres terres dont les fanes noircies ne révélaient que trop la fatale maladie jamais dans le champ en question, les tubercules étaient presque tous intacts. On demanda au cultivateur de ce petit terrain privilégié quel moyen il avait employé pour obtenir un tel résultat. Il raconta qu'étant allé au loin peigner le chanvre, il avait fait route avec un monsieur qui lui avait dit: « Mon ami, si vous voulez que vos pommes de terre ne soient pas gâtées, saupoudrez la terre qui les recouvre avec de la cendre de bois. » C'est ce qu'il a pratiqué deux années de suite, et encore le faisait-il la nuit pour que sa femme ne le vît pas, et que ses voisins n'en prissent pas occasion de rire. Voilà tout mon secret, a-t-il ajouté, et je m'en suis bien trouvé. Il serait à désirer que cette expérience fût répétée l'année prochaine sur plusieurs points de notre département.

— Le Journal de l'Aisne donne les détails suivants sur une arrestation de faux monnayeurs :

« Un nommé Vandick, ferblantier, d'origine belge, et établi à Origny-en-Thiérache, avait depuis quelques semaines donné l'hospitalité à son frère, se disant instituteur et demeurant à Bruxelles. On remarque que ces gens faisaient dans différents endroits des acquisitions de métaux de cloche et de couverts dits de *melchior*. Ces jours derniers, le bruit se répandit dans Hirson, qu'ils avaient mis en circulation un assez grand nombre de fausses pièces de 2 fr.; ils les donnaient partout en échange de menus objets qui forçaient les marchands à leur rendre des appoints. Chez l'un, ils achetaient pour 10 cent. de ficelle; chez l'autre, un cigarre, ou un peu de sucre, ou un petit verre. Toutes ces pièces étaient au type de la république et portaient le millésime de 1850. Il paraît qu'elles étaient assez grossièrement fabriquées, puisque la fraude fut bientôt découverte et signalée à la gendarmerie, qui se mit sur les traces de ces faussaires et en arrêta un, le ferblantier d'Origny. L'autre avait eu une discussion avec une personne qui ayant immédiatement reconnu la fraude avait arrêté le coupable; cependant il était parvenu à s'échapper. Comme il n'avait pas d'asile dans le pays, on pensa qu'il se dirigerait de suite vers Origny, pour se réfugier chez son frère, dont il ignorait l'arrestation, et tous les gardes champêtres de la commune furent requis pour surveiller les alentours de la boutique; mais cet homme avait déjà été arrêté par un poste de douaniers averti de ce qui se passait.

« Pendant ce temps-là, le ferblantier Vandick avait été fouillé; on trouva sur lui une somme assez importante, mais pas de fausse monnaie, son

frère n'en avait pas non plus au moment de son arrestation, il avait eu le temps de faire disparaître une bourse pleine de pièces de 2 fr., fausses sans doute, bourse que plusieurs personnes avaient remarquée dans ses mains. Dans Hirson, il était vêtu d'un paletot et se couvrait la figure d'un cache-nez; quand il fut saisi, le paletot et le cache-nez avaient aussi disparu, et il n'était couvert que d'une blouse. On voit que ces gens avaient prévu le cas où ils seraient découverts; mais chez Vandick, le ferblantier, on saisissait d'autres fausses pièces de monnaie, du bismuth, le tout caché dans une pièce où couchait Vandick le Belge. Plus tard on retrouvait encore une pièce fausse qu'ils avaient laissée tomber à l'endroit où l'un d'eux avait été arrêté. »

— Les journaux anglais annoncent que, parmi les objets curieux qu'on a expédiés pour l'exposition universelle, figure un *lit musical*. La fabrication de ce produit industriel appartient à l'Allemagne. Le *lit musical* est inventé par un ouvrier de Prague; il est construit de manière que, à l'aide d'un mécanisme caché, la pression du corps sur le lit fait aussitôt entendre un motif d'opéra, lequel procure un doux sommeil à la personne la moins disposée à dormir. A la tête du lit est un cadran; on en place l'aiguille sur l'heure à laquelle on désire se réveiller, et à l'heure indiquée, le lit joue un final avec tambours et cymbales, qui fait un bruit capable de réveiller une taupe. Le *lit musical* est donc à la fois un narcotique et un réveille-matin.

— Par un *oukase* adressé au sénat dirigeant, le 10 de mois, l'empereur de Russie a défendu l'exportation de l'argent en barres et pièces de monnaie, par terre et par eau, dans tout l'empire, le royaume de Pologne et le grand duché de Finlande. Toute infraction à l'*oukase* sera punie de la confiscation de l'objet et d'une amende double de sa valeur.

— Voici les conseils qu'un pharmacien adresse aux fumeurs sur l'application de la chaux vive au séchage des cigarres :

« Je crois rendre service aux fumeurs en leur indiquant un procédé simple et peu coûteux de faire sécher rapidement les cigarres.

« On remplit le fond d'une boîte d'une couche de chaux vive pulvérisée, on dispose par-dessus des rayons sur lesquels on place les cigarres; on ferme la boîte hermétiquement et au bout de deux jours les cigarres sont exempts de toute humidité.

« Comme depuis quelque temps les cigarres de la région sont généralement moux et aqueux, au point qu'il est impossible de les fumer convenablement, le procédé que je viens d'indiquer aura le mérite incontestable, sinon d'améliorer la qualité du tabac, du moins de le faire brûler sans exposer les fumeurs à s'époumonner. »

— Quand tous les hommes graves s'occupent maintenant des intérêts de l'agriculture et des moyens d'accroître la production, nous nous plaisons à leur signaler la *Réforme Agricole*, comme l'un des journaux qui savent donner aux questions agronomiques le plus d'attrait et d'actualité, un de ceux qui les présentent le plus nettement, qui les mettent le mieux à la portée de tout le monde, qui, par une critique sévère, mais juste, exercent une véritable influence, un de ceux dont le prix est d'ailleurs le plus modéré (6 fr. par an).

De plus, ce journal publie en entier le *Cours de Géologie appliquée à l'amendement des terres*, que M. Nérée-Boubée professe à Paris. Cours où l'on retrouve, non-seulement le style élevé, l'ordre et la clarté qui ont déjà fait le succès des di-

vers ouvrages de ce géologue, mais tout un ensemble de données nouvelles et d'aperçus du plus haut intérêt qui auront bientôt mis au rang des connaissances vulgaires la question agricole, demeurée jusqu'ici la plus obscure, la moins comprise : l'origine, la formation et la nature des terres arables; leurs nombreuses variétés; les qualités, les défauts, les besoins de chacune d'elles; les moyens de les amender et de trouver à moins de frais les marnes et les autres amendements, etc.; en un mot, l'art important, mais jusqu'ici si difficile, de reconnaître, d'apprécier et d'améliorer les divers sols.

La *Réforme Agricole* a cessé depuis un an de s'occuper des questions politiques; elle est tout entière aux besoins et aux réformes de l'agriculture.

— On écrit de San-Francisco (Californie), 1<sup>er</sup> décembre :

« Les plus récents arrivages ont été de France. Plusieurs centaines d'émigrants des deux sexes, et surtout des classes ouvrières, sont arrivées pendant le mois de novembre sur des navires marchands. Il est arrivé cent cinquante anciens gardes mobiles sur la corvette française la *Sérieuse*, aux frais du Gouvernement français, qui a favorisé leur émigration. On en attend six cents autres. C'est un beau corps d'hommes, tous armés et en uniforme. Cinquante d'entre eux ont déjà été envoyés à Stockton aux frais du Gouvernement français, se rendant aux mines du sud. Leurs manières tout-à-fait inoffensives et leur bonne conduite ont fait une impression favorable; et, comme tous les émigrants français, ils ont été bien reçus. On regarde leur arrivée ici, dans les circonstances actuelles, comme très-avantageuse. Les pauvres gardes ont eu le malheur, en arrivant, de perdre la moitié de leurs bagages. Une souscription a été immédiatement ouverte à leur bénéfice. Le consul de France a été très-obligé pour eux; il leur a fourni de l'argent. Ce serait un secours qui viendrait fort à-propos pour les autres émigrants français, qui sont horriblement pauvres; on les repousse de toutes parts parce qu'ils ne parlent pas anglais.

« Les nouvelles des mines sont toujours favorables. Le bruit court que l'or devient rare; cela n'est pas exact. Depuis l'expulsion peu judicieuse et injuste des Mexicains, il s'est opéré un changement apparent dans la qualité de l'or mis en vente. Les mineurs mexicains se faisaient gloire de produire de l'or plus pur que les mineurs américains, et leur supériorité à cet égard était réelle. Les Américains se préoccupent peu de la pureté de l'or, et ils soignent moins le lavage. Qu'en est-il résulté? Il a été introduit sur le marché une grande quantité de poussière d'or sale, rejetée par les banquiers ou achetée à des prix inférieurs. Du reste, l'or produit toujours, et même il augmente depuis l'emploi fréquent que l'on fait des machines. Il a été exporté, en novembre, de l'or pour 4,337,000 dollars. » (Le Times).

— On écrit de New-York, le 6 janvier :

« Il a été monnayé aux Etats-Unis, l'an dernier, 32 millions de dollars (168 millions de fr.) en or de la Californie. Nous estimons que le produit total des mines de la Californie, jusqu'ici, doit se montrer à plus de 50 millions de dol. (212,100,000 fr.) et nous croyons que la Californie en fournira autant pendant l'année 1851. En décembre dernier, il est arrivé ici pour 4,300,000 dollars en or. Cet accroissement subit de la quantité de l'or ne peut que produire une révolution dans le prix

des choses. Ceux qui doivent y gagneront aux dépens de ceux à qui il est dû. Les dettes des gouvernements pèseront moins sur les contribuables. La production de l'argent a aussi un peu augmenté : il y a une mine de mercure près de San-Francisco qui, à ce qu'on nous assure, produit de 1,000 à 1,200 quintaux par mois, et en a fait tomber le prix au Mexique d'une piastre  $3\frac{1}{4}$  (9 fr. 45) par livre, à 9 $\frac{1}{10}$  de piastre (4 fr. 85). »

(Feuilles belges.)

#### NOUVELLES D'ORIENT.

La fatalité s'appesantit sur cette malheureuse descendance de Mehemet-Ali. Nos correspondants d'Egypte nous donnent une nouvelle qui, pour être prévue depuis longtemps, n'en a pas moins une très grande gravité. Il paraît qu'Abbas pacha est tombé dans une démence complète. Déjà, en maintes circonstances, le vice-roi s'était conduit de façon à faire craindre qu'il ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales ; mais un fait récent, auquel malheureusement son omnipotence a donné une grande notoriété, ne permet plus d'élever le moindre doute sur sa folie.

Depuis deux mois, et à la suite des contrariétés qu'il avait éprouvées du côté de la Porte-Ottomane, ce prince s'était retiré dans le désert, à quelques lieues du Caire ; là, tout entier livré à ses puériles et honteuses distractions, il ne voulait plus entendre parler d'affaires, ni même recevoir ses ministres.

Un de ces derniers jours, cependant, il fit appeler Hassan, l'homme qui paraît présentement investi de toute sa confiance. Celui-ci s'attendait à une communication urgente. Quelle ne dut pas être sa surprise lorsque le vice-roi, avec le plus grand sérieux du monde, lui ordonna de faire prendre dans la ville du Caire plusieurs centaines de mille rats, et de les lui faire apporter vivants.

L'ordre était formel, le ministre put à peine obtenir la confiance de l'usage auquel S. A. destinait le produit de cette chasse : c'est un double divertissement qu'elle voulait se donner ; elle voulait d'abord voir tourner toutes ces bêtes dans de grandes roues construites à l'instar de celles où l'on met les écureuils, et puis les donner tous vivants en pâture aux nombreux chats qu'elle fait élever dans son palais.

Mais ce qui peut donner une idée de l'avisement dans lequel est tombé le gouvernement en Egypte, c'est que l'ordre a été ponctuellement exécuté ; c'est que chaque chef de quartier du Caire a fourni son contingent de rats à la volonté souveraine, contre un reçu en bonne forme, le déchargeant de toute responsabilité ultérieure.

Il n'est bruit, au loin, que de cet incident ridicule.

On attend avec impatience le retour du vapeur le *Nil*, qui doit apporter la décision définitive du Divan ; tout le monde s'attend à des mesures très-sévères, et on ne parle rien moins que de la déposition du vice-roi. Il est certain que tout semble en faire maintenant une nécessité impérieuse.

(Nouveliste de Marseille.)

#### CONSUMMATION DES TABACS.

Il est curieux de suivre la progression rapide de la consommation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1811, et de connaître les bénéfices réalisés depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1848. Le compte de 1849, que doit fournir l'administration des contri-

butions indirectes et des tabacs, ne sera pas publié avant le commencement de l'année prochaine ; nous empruntons les données suivantes au compte livré à la publicité dès le mois d'avril dernier.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1811 au 31 décembre 1814, le total des quantités vendues fut de 55,897,975 kilog., qui produisirent au Trésor 93,673,842 francs, soit 26 millions 673,806 francs environ par année. En 1815, la consommation fit de rapide progrès, les bénéfices s'élevèrent à 32 millions 123,303 fr., somme déjà plus importante que le taux du fermage de 1700, et, en 1830, ils atteignaient 46 millions 782,408 fr.

Depuis 1835, les recettes ont chaque année dépassé toutes les prévisions ; en 1836, le Trésor eut en caisse 55 millions 620,540 fr., en 1840, 70 millions 111,157 fr. Pour 1848, le montant des bénéfices réels a été de 85 millions 271,077 fr. En résumé, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1811 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1848, l'Etat a opéré la vente de 516 millions 883,121 kilogrammes de tabac, et bénéficié d'un milliard 966 millions 572,832 fr. Les ventes de 1840 s'élèvent à 18 millions 143,132 kilog., et les bénéfices dépasseront 86 millions. Voilà donc, en moins de 39 ans, deux milliards qui sont venus accroître la fortune publique !

Ces résultats inespérés sont dûs en grande partie, il est juste de le mentionner, aux efforts constants de la régie pour l'amélioration de ses produits. Ils est avéré aujourd'hui que le tabac à priser sorti des manufactures françaises est de beaucoup supérieur à celui des autres fabriques de l'Europe. Non-seulement les feuilles indigènes sont employées avec succès, mais un mélange intelligent de feuilles exotiques, une savante préparation, des perfectionnements nouveaux dans les moyens de fabrication donnent au tabac en poudre cet arôme particulier et fin qu'en vient avec raison les étrangers et qu'ils cherchent vainement à imiter.

Les manufactures de tabac sont en France au nombre de dix. Paris, le Havre, Morlaix, Toulouse, Bordeaux, Tonneins, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille possèdent chacun un établissement de ce genre, où se préparent les produits destinés aux besoins des contrées environnantes. La régie achète les tabacs cultivés dans cinq départements, qui sont : le Lot-et-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, le Bas-Rhin, le Nord, le Pas-de-Calais ; elle s'approvisionne également en feuilles d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. En raison des marchés importants conclus à Paris, au siège de l'administration, par l'intermédiaire des consuls, au moyen d'agents spéciaux à l'étranger, elle reçoit des feuilles de tabac de Hongrie, de Grèce, de Hollande, de la Virginie, du Kentucky, du Maryland, de la Transylvanie, du Mexique, du Brésil et enfin de la Chine et de l'Algérie. Pendant 1840, ces achats ont été de 23 millions 435,939 kilog., ainsi répartis : feuilles indigènes, 11 millions 51,325 kilog. ; feuilles exotiques, 12 millions 775,514 kilog.

Dans cette quantité, les tabacs d'Algérie figurent pour 191,645 kilog. ; en 1848, sur des achats s'élevant seulement à 19 millions 987,210 kilog., les mêmes tabacs comptaient pour 211,386 kilog. Ils peuvent, dit-on, remplacer avec avantages, dans certains cas, les feuilles de Grèce. Nous souhaitons, au point de vue de l'avenir de notre colonie, que cette assertion se justifie.

Il reste maintenant à mettre en regard de la prospérité toujours croissante de ces dernières années, et pour en mieux faire apprécier l'importance. La fraude active organisée sur nos frontières, est favorisée, il faut le dire, par ce goût bizarre et dépravé qui nous porte à fumer les

détestables tabacs de Belgique et d'Allemagne, de préférence aux tabacs, incontestablement meilleurs livrés par les débits à des prix analogues. Nous pourrions également signaler l'étrange manie des gens riches, faisant venir à grand frais des cigarres pour lesquels ils paient de plus un droit d'entrée, tandis que la régie leur offre un choix varié, depuis le *cuartao* de Manille jusqu'au *panetelas* de la Havane ; tous soumis à une expertise minutieuse, et coûtant moins cher que dans la plupart des capitales de l'Europe. C'est contre de telles difficultés que les hommes éminents placés à la tête de l'administration ont eu à lutter pour atteindre le chiffre de bénéfices déjà cité. La tradition administrative raconte que peu d'années après la réorganisation de l'impôt indirect, l'empereur envoya 100,000 fr. à M. François de Nantes, directeur-général des droits réunis, en témoignage de sa haute satisfaction. Que ferait donc l'Empereur aujourd'hui ? Quelle récompense garderait-il au succès de l'avenir ? Car il est évident pour nous que le monopole des tabacs n'a pas atteint son apogée, et que l'habileté des employés supérieurs de la régie, leurs tentatives persévérantes d'améliorations, lui préparent des destinées plus brillantes encore.

#### STATISTIQUE.

Voici la statistique de l'épiscopat catholique au commencement de l'année 1851. On compte en Europe : 6 évêchés suburbicaires, c'est à dire voisins de Rome, mais ayant une juridiction indépendante ; 78 évêchés soumis à la juridiction immédiate du Saint Siège, 104 archevêchés, 419 évêchés suffragants, 25 délégations et préfectures apostoliques ;

En Asie : 6 patriarchats, 6 archevêchés, 46 évêchés, 43 préfectures apostoliques ;

En Afrique : 6 évêchés, 14 vicariats et préfectures ;

En Amérique : 16 archevêchés, 85 évêchés, 10 vicariats ;

En partibus : 5 patriarchats, 65 archevêchés, 211 évêchés.

Nous ajoutons à ce tableau les renseignements suivants que donne l'*Annuaire catholique romain imprimé à Londres pour 1851*.

Eglises et chapelles catholiques en Angleterre et dans le pays de Galles, 597 ; en Ecosse 97 ; de plus, en Ecosse 26 lieux de prières qui ne portent pas le titre d'églises ni de chapelles, mais où l'on célèbre les offices divins ; 10 collèges catholiques en Angleterre et 1 en Ecosse ; monastères d'hommes en Angleterre et en Ecosse, 944 ; évêques apostoliques y compris les colonies et possessions anglaises, 45.

TRAITÉ COMPLET DE LA CULTURE ORDINAIRE ET FORCÉE DES PLANTES POTAGÈRES, DANS LES 86 DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE, contenant le détail de toutes les opérations manuelles et les moyens d'améliorer cette branche de l'horticulture dans les contrées où elle est encore soumise au régime de la routine et de l'ignorance, par M. V. P. PAQUET, ancien rédacteur en chef du Journal d'horticulture pratique et de l'Instructeur-Jardinier ; auteur du Traité de la culture des plantes de terre, de bruyère, du texte descriptif de la Centurie des plus belles Roses, du Traité de la conservation des fruits et des meilleures espèces à cultiver, de l'Almanach horticole, de l'Indicateur des poids et mesures métriques, etc. Ouvrage dédié à M. le ministre de l'Agriculture.

ture et du Commerce. — « Cet ouvrage, a dit la Société royale d'agriculture de Liège, qui comble une grande lacune et qui atteste les connaissances et l'expérience de M. V. Paquet, est le *Traité le plus complet et le plus consciencieux de l'intéressante culture des plantes potagères.* » — La Société d'horticulture d'Amiens a décerné une médaille en vermeil à l'auteur; celle de Rouen a désigné l'ouvrage pour être donné en prix; celles de Metz, de

Bordeaux, etc., lui ont également accordé des prix; et M. le Ministre de l'agriculture a écrit à M. Vict. Paquet pour le féliciter du *choix de cette matière, qui joue un si grand rôle dans notre agriculture.* « Vous en avez bien apprécié l'importance, ajoute M. le ministre, et votre expérience personnelle l'a enrichie d'observations utiles et heureusement présentées. J'en doute donc pas que cette pu-

blication ne contribue beaucoup au progrès d'une branche considérable du travail national. »

Un volume in-12, de 408 pages. — Prix : 3 fr. 75 c. pris au bureau de l'Instructeur-Jardinier, et 4 fr. 50 c. par la poste. — Rue de Sorbonne, 6, Paris.

Le Gérant, SAUZON.

## ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

CANAL DE ROANNE.

### A VENDRE,

De jeunes arbres propres à être transportés, tels que Frênes, Ormeaux et Accacias.

S'adresser, à MM. MALFROY, à Briennon, DARGAUD, à Avrilly et Marcourt, à Chambilly.

### LA REFORME AGRICOLE

Journal des Engrais et des Amendements, avec une *Revue métallurgique des Mines et Usines.* — 6 fr. par an.

La *Réforme Agricole*, indispensable à tout propriétaire de terrains peu fertiles, publie notamment tout ce qui paraît sur les engrais; sur les amendements, sur le drainage, les irrigations, et tout ce qui intéresse les sciences appliquées à l'agriculture.

En outre elle donne en entier le Cours théorique et pratique de Géologie appliqué à l'amendement des terres, que M. Nérée-Boubée professe à Paris; science toute nouvelle sur laquelle il n'a encore paru en France ni à l'étranger que quelques aperçus très-faibles, très-incomplets, et qui sera bientôt dans la pratique, la science fondamentale de l'agriculture.

Que tout propriétaire intelligent abonne donc à la *Réforme Agricole*, son fermier ou son métayer. Cette petite dépense ne restera pas improductive, car découvrant des moyens faciles de féconder et transformer le sol, le cultivateur sera entraîné par son propre intérêt à les mettre en usage.

On ne s'abonne que pour un an. — 6 fr., chez tous les libraires et bureaux de poste et des messageries; ou en adressant un bon sur la poste, au bureau, chez M. ELOFFE, naturaliste, à Paris.

On trouve aussi tous les ouvrages scientifiques, agricoles, etc., et toutes collections géologiques et minéralogiques pour l'étude, pour voyages, pour recherches de mines, pour cadeaux, etc. Chez Eloffe, rue de l'Ecole-de-Médecine, 10, à Paris.

### ELIXIR ET POUDRE DENTIERICES

Au Quinquina, Pyrèthre et Gayac.

De J.-B. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petit-Bhamps, 26, à Paris.

Il conservent aux hencives leur santé, à Phalaine sa pureté, aux dents leur éclat. L'ELIXIR en guérit instantanément les douleurs les plus vives. Prix du flacon d'Elixir ou de Poudre, 1 fr. 25 c. Brochure gratis. Dépôt dans chaque ville chez les principaux marchands, mais spécialement chez Messieurs les pharmaciens, Mercier à Roanne; Fessy à Montbrison; à la pharmacie rue de la Comédie, n° 6 à St-Etienne; Le Coq et Bargoin, et Gautin Lacroze à Clermont-Ferrand; Roc au Puy; Martel à Grenoble; Vernet à Lyon; Briant, coiffeur à Clermont-Ferrand.

### LES CHAINETTES GALVANO-ELECTRIQUES

DE J.-T. GOLDBERGER,



Remède efficace contre les maladies RHUMATISMALES, GOUTTEUSES et NERVEUSES, telles que : rhumatismes de membres, douleurs de visage, torticolis, maux de dents, goutte de tête, de mains, de genoux, de pieds etc., faiblesse de l'ouïe, bourdonnement d'oreilles, douleurs de poitrine, de dos et de lombes, paralysies, battement de cœur, insomnies, etc., se vendent à ROANNE chez M. MERCIER, où l'on peut consulter les certificats.

Pour confirmer la vérité, je déclare avoir observé dans ma pratique que l'usage des chainettes galv.-élect. de M. Goldberger a eu l'influence salutaire sur deux de mes malades qui souffraient de maux de têtes très violents.

Le Puy, 6 mai 1850.

AURANE, médecin.

### MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG

Guéries promptement par l'extrait pur des sudorifères, dit l'*Ennemi du mercure*. Fabrique à Montplaisir (Rhône) seul brevet d'invention de 15 ans, s. g. d. g. accordé en France pour les TOPIQUES BERTRAND. Détail place Belcour, 12, pharmacie BERTRAND; St-Etienne, M. RIGOLOT; Roanne, M. MERCIER; Montbrison, M. FESSY, tous pharmaciens.

NOTA. Un flacon contient autant de précieux actifs que cinq bouteilles du sirop dit *Dépurgatif du sang*. — Prix du flacon, 10 fr.

Roanne, imprimerie de Sauzon, suc. de M. Farine.

## L'INSTRUCTEUR-JARDINIER, BUREAUX, RUE DE SORBONNE, 6, PARIS.

(On ne reçoit que les lettres affranchies).

L'INSTRUCTEUR-JARDINIER, fondé le 1<sup>er</sup> mars 1848, c'est-à-dire à une époque où disparaissait la plupart des publications scientifiques, a régulièrement parcouru sa carrière, et a vu chaque jour augmenter le nombre de ses abonnés. Ses preuves sont faites.

Ce recueil est publié le premier de chaque mois, par livraisons de 24 et quelques fois de 48 pages de texte; elles contiennent de belles gravures coloriées, et sont ornées de lithographies quand l'intelligence du texte le rend nécessaire. Chaque livraison indique exactement les travaux à faire dans les jardins d'agrément et potagers, dans les serres, et les soins à donner aux arbres fruitiers; elle indique aussi tout ce qui se passe d'intéressant en horticulture en France, et à l'étranger; elle donne la clef des nouvelles méthodes de culture et de la multiplication des végétaux; la description des arbres, des plantes et des fruits nouveaux; des notes scientifiques, des poésies, etc.

PRIX D'ABONNEMENT : Chaque volume, 6 francs.

Le troisième volume et en cours de publication.

Il est facultatif de souscrire, seulement pour l'année en cours de publication, au prix de 6 francs, ou bien de souscrire pour les 3 volumes pour 18 francs. Si l'on y ajoute 4 fr. 50, c'est-à-dire si on adresse un mandat de l'administration des postes, on un bon sur une maison de commerce de Paris, de la somme de 22 fr. 50 c., on recevra immédiatement, *franco*, par la poste, le *Traité complet de la culture ordinaire et forcée des plantes potagères dans les 86 départements de la France*, les deux premiers volumes brochés de l'*Instructeur-Jardinier*, et les livraisons parues du troisième volume, et on recevra le 1<sup>er</sup> de chaque mois les livraisons qui doivent compléter le montant de la souscription.

## ALMANACH DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR 1851. — PREMIERE ANNÉE.

UN VOLUME GRAND IN-16, DE 240 PAGES, ORNÉ DE VIGNETTES LA PLUPART GRAVÉES EXPRES, AVEC COUVERTURE IMPRIMÉE.

Prix 50 Centimes.

L'ALMANACH DE LA LOIRE se trouve chez tous les Libraires du département, et spécialement :

A Saint-Etienne, chez M. THÉOLIER AÎNÉ, imprimeur, place de l'Hôtel-de-Ville;

A Montbrison, chez M. LAFOND, libraire;

A Roanne, chez M. DUVIERRE, libraire, rue du Collège.

L'Almanach de la Loire n'est pas un livre futile, c'est un ouvrage important. Les articles moraux et instructifs qu'il renferme sont dus à la plume d'hommes sérieux et d'un mérite reconnu.